



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le 19/02/2026
ID : 057-245700695-20260211-C20260210_15_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le dix février à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK (sorti au point 8), Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Daniel TERVER, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Hassan FADI, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, MM. Régis HEIL, Hervé PATAT, MMES Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, M. Yannick OLIGER, Mme Déborah LANGMAR (arrivée au point 5), MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Bernard DORCHY	à	Bernard ZENNER
Alain REDINGE	à	Joseph GHAMO
Emmanuelle DUBOURDIEU	à	Régis HEIL
Christopher PAQUET	à	Nadine GALLINA
Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Eric GONAND, Mauricette NENNIG, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROUCHE,

Date de la convocation : 4 février 2026

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 38 jusqu'au point 4, 39 du point 5 au point 7, 38 au point 8, puis 39 à partir du point 9

Nombre de votants : 45 jusqu'au point 4, 46 du point 5 au point 7, 45 au point 8, puis 46 à partir du point 9

Secrétaire de séance : Céline CONTRERAS



15. Objet : Assainissement - Reprise des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales du lotissement « Les Vergers » à Mondorff

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025 - DCL/1-018 en date du 10 juillet 2025, portant modification des statuts de la CCCE,

Vu la procédure de reprise de réseaux d'assainissement de lotissement ou d'extension urbanistique dans le patrimoine communautaire entérinée par délibération n° 22 du Conseil communautaire du 25 juin 2013 qui prévoit que le demandeur produise préalablement :

- les PV d'étanchéité et de compactage établis lors de la construction du réseau,
- le rapport d'inspection télévisée réalisé pour l'obtention du Certificat Administratif,
- un rapport d'inspection télévisé de moins de 3 mois à la date de la demande afin de pouvoir apprécier une éventuelle évolution du réseau,
- toute pièce spécifique jugée utile par le service technique pour apprécier l'état des équipements objet de la reprise (avis gestionnaire sur un poste de refoulement, conformité électrique sur un poste, ...),
- la justification de tous travaux induits par l'examen des pièces précitées.

Considérant le rapport établi par le service technique, sur la base de l'ensemble des pièces,

Considérant la présentation du rapport et du dossier technique afférant concernant le lotissement « les Vergers » à Mondorff, à la Commission « Politique de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI » par voie dématérialisée du 26 au 29 janvier 2026,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Politique de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI », donné pour la reprise de ces réseaux,

Commune de Mondorff - Lotissement « les Vergers »

- Le réseau d'eaux usées de 460 ml en Ø200 PVC ainsi que les 28 branchements,
- Le réseau d'eaux pluviales de 550 ml en Ø200, 315 et 400 PVC ainsi que les 28 branchements,
- un bassin de rétention de 512 m³ et d'un débit de fuite de 10l/s.

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Politique de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI » consultée du 26 au 29 janvier 2026 et du Bureau communautaire en date du 3 février 2026,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'accepter la reprise et l'intégration dans le patrimoine communautaire des réseaux d'eaux usées et pluviales du lotissement « Les Vergers » à Mondorff,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour les besoins de la présente délibération, il est indiqué que le Conseiller communautaire représentant la Commune de Mondorff ne prend pas part au vote.

Le linéaire du réseau concerné sera porté à l'inventaire des réseaux d'intérêt communautaire.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	45
Abstention :	0
Contre :	0

Fait à Cattenom, le 11 février 2026

Le Président,

Michel PAQUET



A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical strokes followed by a horizontal line that loops back to the left, crossing over the vertical strokes.



Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 057-245700695-20260211-C20260210_15_SI-DE